



# Plan d'action sur le changement climatique

## CONTEXTE

La planète se réchauffe globalement, et ce plus rapidement que lors des derniers changements climatiques « normaux » influencés par les seuls phénomènes naturels (observés sur plus de 800 000 ans).

**Les effets du changement climatique sont d'ores-et-déjà bien visibles en montagne** à travers le recul des glaciers et la diminution de l'enneigement. Sur la base des relevés de température effectués au cours des siècles derniers, un réchauffement de près de 2°C entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XXI<sup>e</sup> siècle a été observé dans les Alpes, soit près de deux fois le réchauffement global moyen de l'hémisphère nord. Les projections établies par le GIEC font état d'une augmentation de 2 à 5°C d'ici 2100 en moyenne sur le globe si rien n'est fait pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES). Les conséquences sur les écosystèmes (modification des régimes hydriques des cours d'eau, remontée en altitude des habitats naturels, etc), sur l'économie et sur les sociétés montagnardes seront importantes. Deux types de mesures sont poursuivies pour lutter contre le réchauffement climatique :

- L'atténuation a pour objectif la stabilisation des concentrations des GES dans l'atmosphère ;
- L'adaptation vise à faire face au changement climatique en cours, à ajuster les systèmes économiques et sociaux en conséquence, voire d'en saisir des opportunités.

## QUE DIT LA CONVENTION ALPINE ?

Les décideurs politiques alpins ont décidé de se doter d'un plan d'action pour lutter contre le changement climatique et s'adapter à ses effets. La Convention alpine s'est engagée dès 2006 à travers la Déclaration ministérielle d'Alpbach sur le changement climatique, puis un « Plan d'action sur le changement climatique » a été adopté lors de la X<sup>e</sup> Conférence alpine qui s'est déroulée en mars 2009 à Évian (France). Il se compose de deux parties correspondant à des mesures d'atténuation puis d'adaptation au changement climatique, articulées autour de neuf domaines d'actions stratégiques prioritaires pour l'espace alpin :

- **Aménagement du territoire et urbanisme** : favoriser des développements urbains économes en CO<sub>2</sub>, privilégier la densification des villes ;
- **Énergie** : considérer le chauffage comme un poste clé d'action, promouvoir les sources d'énergies renouvelables (en premier lieu le bois) ;
- **Transports** : réduire de manière significative les émissions liées aux transports,
- **Tourisme** : promouvoir les pratiques durables dans les offres de déplacement des opérateurs touristiques ;

- **Forêts** : diversifier les essences forestières pour s'adapter au changement climatique, développer la filière bois pour une utilisation durable ;
- **Biodiversité** : créer un continuum écologique, préserver les zones protégées, maintenir les services écosystémiques (notamment pour la séquestration du carbone) ;
- **Eau** : prévenir la pénurie d'eau, encadrer le développement des centrales hydroélectriques (écologie des cours d'eau) ;
- **Agriculture** : soutenir l'agriculture de montagne en vertu de sa contribution à l'environnement, l'entretien et l'attractivité des Alpes ;
- **Recherche et informations** : accroître les connaissances et la prise de conscience en matière de changement climatique dans les Alpes (sensibilisation du grand public comprise)

Un Système d'objectifs climat de la Convention alpine sera soumis aux décideurs lors de la Conférence alpine de 2019. Il vise à regrouper plus fortement les initiatives sectorielles et transversales réalisées dans les Alpes en vue d'atteindre à l'horizon 2050 l'objectif d'un espace alpin climatiquement neutre.

## Et la CIPRA ?

Dans le cadre du programme Espace Alpin, ALPSTAR (2011-2014) avait pour objectif de contribuer à tracer un chemin « vers des Alpes neutres en carbone » d'ici 2050. Une expérimentation menée aux Orres (Pays SUD) a permis de réduire la consommation énergétique pour l'exploitation du domaine skiable. L'acquisition du matériel par la station démontre l'intérêt de la démarche, désormais adaptée dans d'autres stations. Le PNR du Queyras, dans le cadre d'un processus participatif, s'est doté d'un plan climat (dressant notamment le bilan des émissions du territoire) maintenant repris à l'échelle du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand-Briançonnais. La démarche poursuivie par CIPRA France et ses partenaires vise à l'acquisition de données, un préalable à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.



# Plan d'action sur le changement climatique

## ET EN FRANCE QUE DE PASSE-T-IL ?

Les rejets de GES dans l'atmosphère en France sont imputables pour l'essentiel aux secteurs des transports (29 %), de l'agriculture (20 %), du bâtiment (19 %), de l'industrie (18 %), et de la production d'énergie (11 %).

Créée en 1992 lors du Sommet de la Terre à Rio, la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) met en place un cadre global dont le but est de faire face au changement climatique. La COP 21 qui s'est tenue en 2015 sous la présidence française a abouti à l'Accord de Paris dont l'objectif est de contenir la hausse des températures bien en dessous de 2°C d'ici 2100.

Tout en assurant une certaine continuité avec les politiques précédentes (le Grenelle de l'environnement, la Loi sur la transition énergétique et la Croissance Verte ou LTECV), le Plan climat présenté en juillet 2017 par le gouvernement français fixe une feuille de route quinquennale. Les moyens sont consacrés prioritairement à la rénovation thermique des bâtiments, considérée comme une priorité nationale. La loi d'orientation des mobilités annoncée (voir protocole transport), a pour objectif de se projeter dans la mobilité de 2030 mais ne semble pas préciser les moyens alloués.

Par ailleurs, on relève que 15 % des émissions de GES sont directement issues des décisions prises **par les collectivités territoriales** et 50 % si l'on intègre les effets indirects de leurs orientations en matière d'aménagement, de transport, etc. La LTECV renforce le rôle des intercommunalités et rend obligatoire la création d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour celles de plus de 20 000 habitants au 31 décembre 2018 (à l'image des plans déjà réalisés par les intercommunalités de plus de

50 000 habitants). Il s'agit d'un projet territorial de développement durable avec deux objectifs :

- **l'atténuation** des émissions de GES sur la base du paquet Énergie Climat de l'Union Européenne ;
- **l'adaptation** du territoire au changement climatique.

Ces PCAET doivent être compatibles avec les Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE) repris prochainement dans les Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Les émissions de CO<sub>2</sub> qui sont en baisse depuis 1990 (-15,3 %) ont cependant augmenté au cours de l'année 2016 pour atteindre 463 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>eq, ce qui semble montrer une limite des seules politiques internationales et nationales. Le renforcement du rôle des intercommunalités, des villes, des entreprises et un lien accru entre ces dernières et l'État constituera un enjeu dans la lutte contre le changement climatique.

Les actions visant à identifier les effets du changement climatique, à les comprendre, et les mesures d'adaptation associées restent peu nombreuses et souvent expérimentales. La Zone Ateliers Alpes (ZAA) est un **dispositif d'observations et de recherches pluri-disciplinaires** qui étudie les trajectoires et le fonctionnement des socio-écosystèmes des Alpes dans un contexte de changements climatiques globaux et de mutations socio-économiques des territoires de montagne.

### PROJECTEUR SUR...

Le Parc Naturel Régional du Vercors, à travers son projet de **diversification de l'offre touristique** et de l'activité économique, a été lauréat des trophées adaptation au changement climatique et territoires. Le PNR a couplé des actions concrètes pour explorer de nouvelles voies en matière de tourisme (Programme Opérationnel Interrégional des Alpes 2007-2013 et 2014-2020) et des actions de recherche appliquée à travers le projet ADAMONT piloté par l'IRSTEA. Le projet a permis la prise de conscience de l'obsolescence du modèle actuel basé sur le « tout neige », de sensibiliser 120 professionnels et les habitants du territoire et de financer des opérations concrètes de diversification.

Ainsi le suivi et la prospective ont démontré leur pertinence pour valoriser les atouts des territoires lorsqu'il s'agit d'anticiper les effets du changement climatique.

